

DEC131228DR08

Décision portant nomination de Mme Claire CARRION aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7276 intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » (CRIBL)



Délégation Centre Limousin
Poitou-Charentes

www.cnrs.fr

3 E Avenue de la Recherche Scientifique
45071 ORLEANS Cedex 2

T. 02 38 25 52 00
F. 02 38 69 70 31

LE DIRECTEUR,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

Vu l'instruction n° 122942DAJ du 1^{er} décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

Vu l'instruction n° 123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

Vu la décision n° DEC122743DSI du 05 janvier 2012 modifiée portant création de l'unité mixte de recherche UMR7276, intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » (CRIBL) et nommant M. Michel COGNE en qualité de directeur ;

Vu l'avis du conseil de l'unité en date du

02 Avril 2013-

Considérant que Mme Claire CARRION a suivi la formation initiale ACMO organisée conjointement par la Délégation CNRS Aquitaine Limousin et l'Université des Sciences et Technologies de Bordeaux I du 15 au 16 juin 2005 et du 27 au 28 juin 2005 ;

Sur proposition du Directeur d'unité M. Michel COGNE, et après validation par l'ingénieur d'hygiène et de sécurité de l'établissement hébergeant l'unité M. Emmanuel VARRIN en date du 04/04/2013 ;

DECIDE :

Article 1^{er} : Mme Claire CARRION, IE2, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité UMR7276, intitulée « Contrôle des Réponses Immunes B et des Lymphoproliférations » (CRIBL) à compter du 01/01/2013.

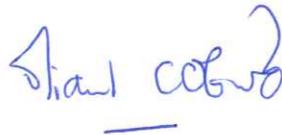
Mme Claire CARRION exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Claire CARRION est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

Article 2 : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à LIMOGES , le 16 Avril 2013

Le directeur de l'unité
Michel COGNÉ



Date et Visa le 19/04/2013
de la Présidente de l'Université de Limoges
Hélène PAULIAT



Date et Visa **15 MAI 2013**
du délégué régional du CNRS
Patrice SOULLIE



DEC131730dr08

Décision portant nomination de Mme Isabelle PRUD'HOMME aux fonctions de Responsable du service des Ressources Humaines au sein de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes (DR08).

LE PRESIDENT,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 21 janvier 2010 portant nomination de M. Alain Fuchs aux fonctions de président du CNRS ;

Vu la décision n° 040115DAJ du 8 décembre 2004 modifiée portant organisation des circonscriptions administratives du CNRS ;

Vu la décision n° DEC100022DAJ du 21 janvier 2010 modifiée donnant délégation de signature à M. Patrice SOULLIE, délégué régional pour la circonscription Centre Limousin Poitou-Charentes notamment en matière d'organisation et de fonctionnement des services ;

Vu l'agrément de M. Christophe COUDROY, Directeur des Ressources Humaines, en date du 04 avril 2013;

DECIDE :

Article 1^{er}

Mme Isabelle PRUD'HOMME, Ingénieure d'études, est nommée, à compter du 1^{er} juin 2013, Responsable du service des Ressources Humaines de la délégation Centre Limousin Poitou-Charentes.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à Orléans, le 22 mai 2013

Pour le président et par délégation,
Le délégué régional
Patrice SOULLIE